



## STATISTIQUES ET INDICATEURS

# LES ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI AU 4<sup>E</sup> TRIMESTRE 2020



→ 

Au 4<sup>e</sup> trimestre 2020, on compte environ 350 000 entrées en formation de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

**LE NOMBRE D'ENTRÉES EN FORMATION AUGMENTE DE**

# 43,9%

**SUR UN AN**

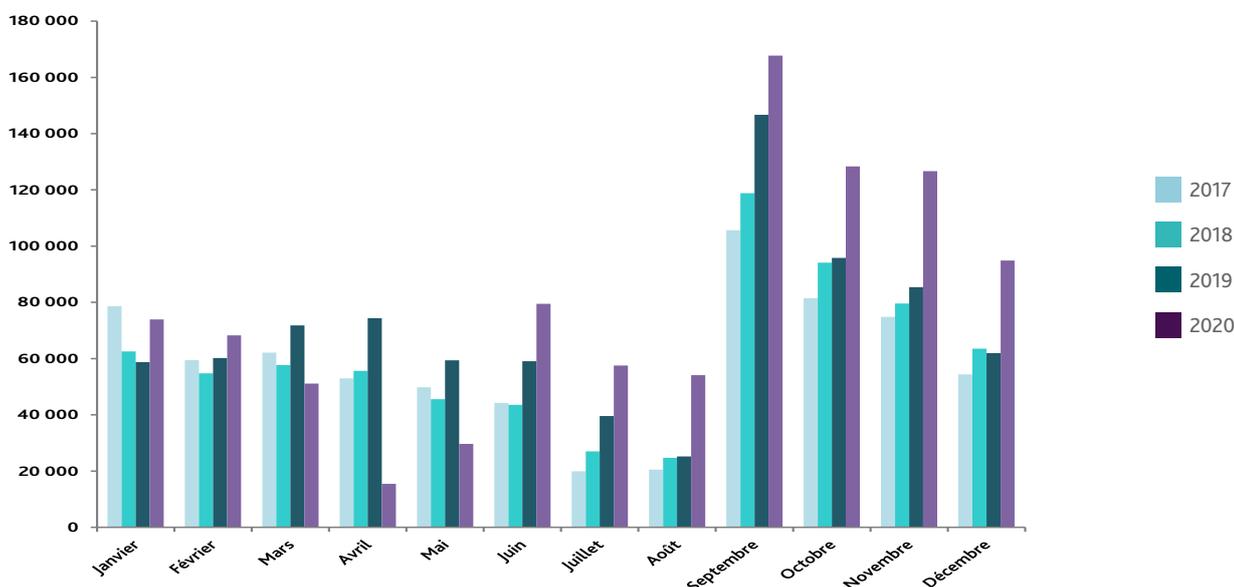
Environ 350 000 entrées en formation au 4<sup>e</sup> trimestre 2020, soit +43,9% sur un an

Entre octobre et décembre 2020, on compte 350 000 entrées en formation de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Le nombre d'entrées en formation augmente de 43,9% sur un an, après avoir augmenté de 2,5% entre le 4<sup>e</sup> trimestre 2018 et le 4<sup>e</sup> trimestre 2019.

En 2020, on compte au total 947 000 entrées en formation, en hausse de 13% par rapport à 2019.

L'année 2020 a été marquée par la rapide montée en charge des formations CPF Autonome<sup>1</sup> [cf. encadré 1]. Le volume des entrées en formation du 1<sup>er</sup> semestre 2020 avait cependant diminué du fait du confinement. Ensuite, de juin à décembre, un rattrapage s'est effectué avec des niveaux supérieurs à 2019 (+32,9% au 3<sup>e</sup> trimestre et +43,9% au 4<sup>e</sup> trimestre), notamment en raison de la montée en charge du CPF. Sur l'ensemble de l'année 2020, les entrées en formation sont en hausse de 13%.

Graphique 1  
ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

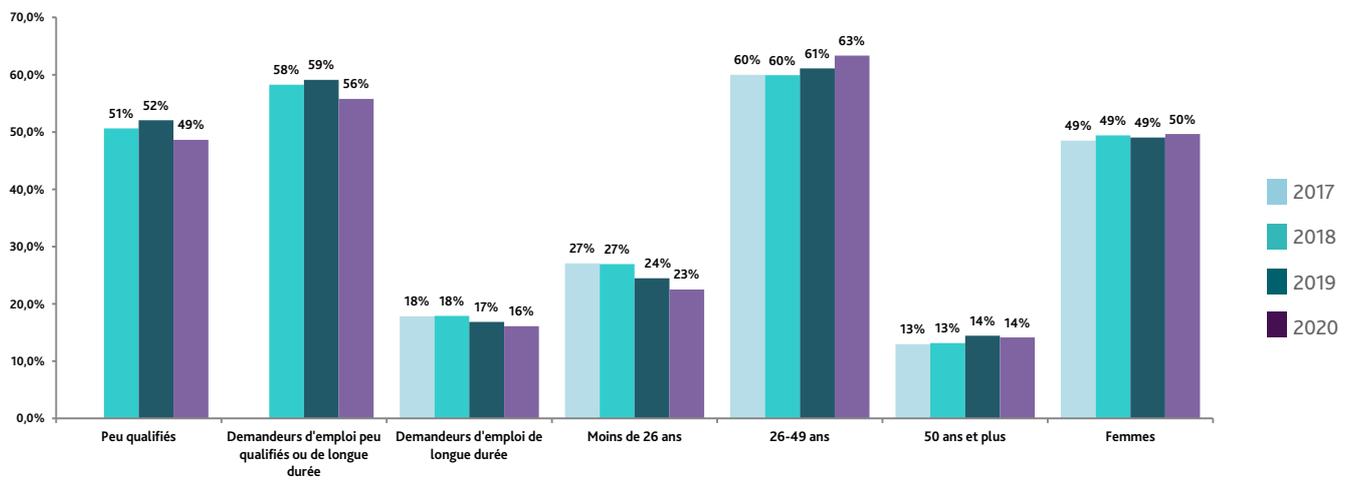
1 L'ouverture de l'application « Mon Compte Formation » permet aux demandeurs d'emploi de financer intégralement et de manière autonome leur formation en mobilisant leur Compte Personnel de Formation (CPF). Pour plus de détail se reporter à l'encadré 1.

## La part des demandeurs d'emploi de moins de 26 ans diminue de 1 point

En 2020, 49% des entrants en formation sont des demandeurs d'emploi peu qualifiés, soit 3 points de moins qu'un an auparavant [cf. graphique 2]. Par ailleurs, 16% des bénéficiaires d'une formation sont chômeurs de longue durée (-1 pt) et un peu moins d'un quart ont moins de 26 ans (-1 pt). La part des femmes passe de 49% à 50%. Ce changement de structure dans le profil des demandeurs d'emploi entrés en formation découle de la montée en charge des formations CPF autonome [cf. encadré 1].

Graphique 2

### CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI ENTRANT EN FORMATION EN 2020



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.  
Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

## 32% des entrées en formation mobilisent le CPF Autonome

En 2020, les formations CPF Autonome pèsent 32% du total des formations de demandeurs d'emploi [cf. tableau 1], soit 307 300 formations. La part des dispositifs de formation financés par Pôle Emploi chute de 24 points par rapport à 2019 ne représentant plus qu'un tiers des formations en 2020. Cette diminution est la contrepartie de l'entrée en vigueur du CPF Autonome. La réussite de ce nouveau dispositif se fait en partie au détriment des aides individuelles à la formation (AIF). La part de celles-ci est presque divisée par trois entre 2019 et 2020. Elles passent de 32% à 13%.

Les entrées en formation pour objectif de certification sont les plus nombreuses et concentrent 42% de l'ensemble des entrées en formation (+7 pts en un an). L'augmentation s'explique par l'arrivée du CPF Autonome dont les formations dispensées sont majoritairement certifiantes. La part des entrées pour perfectionnement, élargissement des compétences augmente (+3 pts sur un an). La modalité « autres objectifs » diminue quant à elle de 6 points.

Tableau 1

## RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES ENTRÉES EN FORMATION SELON LE TYPE ET L'OBJECTIF DE FORMATION

	2017	2018	2019	2020
<b>Ensemble</b>	<b>704 000</b>	<b>728 000</b>	<b>838 000</b>	<b>947 000</b>
<b>Par type de formation</b>				
AFC	14%	11%	11%	11%
AIF	23%	25%	32%	13%
POEI	5%	4%	3%	2%
AFPR	7%	7%	7%	5%
POEC	4%	6%	5%	3%
Conseil Régional	36%	36%	35%	28%
Autres formations (Conseil régional, Agefiph, etc.)	12%	11%	7%	5%
CPF Autonome				32%
<b>Par objectif de formation</b>				
Certification	37%	35%	35%	42%
Professionalisation	14%	14%	16%	12%
Pré-qualification	5%	4%	4%	4%
Adaptation au poste de travail (AFPR, POEI)	11%	11%	10%	7%
Remise à niveau, savoirs de base, initiation	7%	7%	8%	8%
Mobilisation, aide au projet professionnel	6%	5%	4%	5%
Perfectionnement, élargissement des compétences	7%	8%	12%	15%
Formation à la création d'entreprise	5%	5%	3%	4%
Autres	9%	11%	8%	2%

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

## La durée moyenne des formations diminue

En un an, la durée moyenne des formations suivies par les demandeurs d'emploi diminue de 94 heures [cf. tableau 2], en lien avec le développement des formations financées par le CPF autonomes. Ces formations ont en effet une durée relativement courte (65 heures). En contrepartie, la durée des formations AIF et AFC est en hausse : respectivement + 75 heures et +119 heures. Les objectifs de perfectionnement, élargissement des compétences (-143 heures sur un an) et de pré-qualification (-135 heures) sont les plus concernées par la baisse des durées de formation. La part des CPF Autonome au sein de ces objectifs de formation est supérieure à 50%.

Tableau 2

## DURÉE MOYENNE PRÉVISIONNELLE DES FORMATIONS PAR TYPE ET OBJECTIF DE FORMATION (EN HEURES)

	2017	2018	2019	2020
<b>Ensemble</b>	<b>419</b>	<b>434</b>	<b>428</b>	<b>334</b>
<b>Par type de formation</b>				
AFC	365	396	406	525
AIF	175	196	213	288
POEI	237	277	293	265
AFPR	251	269	287	281
POEC	341	365	354	354
Conseil Régional	703	640	637	639
Autres formations (Agefiph...)	623	640	645	663
CPF Autonome	-	-	-	65
<b>Par objectif de formation</b>				
Certification	566	613	618	462
Professionalisation	391	378	287	318
Pré-qualification	447	407	407	272
Adaptation au poste de travail (AFPR, POEI)	245	273	290	275
Remise à niveau, savoirs de base, initiation	279	286	290	230
Mobilisation, aide au projet professionnel	354	335	347	303
Perfectionnement, élargissement des compétences	228	245	301	158
Formation à la création entreprise	69	67	90	55

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

## Trois champs de formations concentrent plus d'un tiers des entrées en formations

En 2020, les dix premiers champs de formation concentrent 64% des entrées en formation<sup>2</sup> [cf. tableau 3]. Plus précisément, six champs regroupent la moitié des entrées en formation : le transport (13%), le développement personnel et professionnel (13% ; préparation à un concours, remise à niveau, alphabétisation, etc.), les langues (7%), la manutention (7%), les formations de direction d'entreprises (6%) et les formations dans le domaine de la santé/secteur sanitaire (4%). Au sein de ce top 10, ce sont les formations dans le domaine santé/sanitaire qui ont la durée moyenne la plus élevée (1 491 heures). En revanche, les formations de direction d'entreprises (92 heures) et en manutention (99 heures) sont relativement courtes.

Tableau 3

### DURÉE MOYENNE PRÉVISIONNELLE DES FORMATIONS PAR DOMAINE DE FORMATION (EN HEURES)

	2017		2018		2019		2020	
	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)
Transport	9%	274	9%	256	11%	228	13%	155
Développement personnel et professionnel	16%	369	15%	346	15%	343	13%	321
Langues	4%	259	4%	277	5%	252	7%	150
Manutention	7%	140	6%	147	7%	123	7%	99
Direction d'entreprise	4%	165	3%	184	3%	167	6%	92
Santé secteur sanitaire	5%	1 753	5%	1 817	4%	1 657	4%	1 491
Action sociale	5%	1 024	5%	1 078	4%	1 109	4%	1 089
Secrétariat assistantat	4%	469	4%	508	4%	471	4%	563
Défense prévention sécurité	3%	247	3%	222	3%	189	3%	141
Hotellerie restauration	4%	367	5%	342	4%	323	3%	317

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Note : Seuls les 10 premiers champs de formation du 3ème trimestre 2020 sont présentés ici.

Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

Christophe MAINDRON  
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

## Encadré 1 : Les entrées en formation financées par le CPF

En 2020, 307 300 formations ont été financées intégralement via l'application Mon compte formation. Sans ces formations, le nombre d'entrées formation aurait été de 639 800, soit une baisse de 23,7% sur un an. Le nombre d'entrées en AIF a diminué de 55,7% par rapport à 2019. Il y a eu un effet de substitution des AIF par les CPF autonomes auquel s'ajoutent les conséquences de la crise sanitaire.

Les bénéficiaires d'une formation CPF Autonome sont plus qualifiés : 43% d'entre eux sont peu qualifiés contre 51% pour les autres formations. Ils sont aussi moins éloignés de l'emploi. En effet, 12% sont des demandeurs d'emploi de longue durée, alors que cette proportion est plus élevée de 6 points dans les formations traditionnelles (18%). Les hommes mobilisent davantage leur CPF que les femmes (56% sont des hommes contre 48% pour les autres formations). Les 26-49 ans recourent davantage à ce financement : 68% des bénéficiaires sont issus de cette classe d'âge (+9 pts par rapport aux formations hors CPF). Enfin, 24% des formations financées via la mobilisation du CPF ont pour objectif le perfectionnement, élargissement de compétences. Ce taux est plus élevé de 13 points par rapport aux autres formations (10%).

## Encadré 2 : Sources et définitions

Les données ici présentées sont calculées à partir du Fichier des entrées en formation de Pôle emploi. Ce fichier statistique est constitué à partir des trois types d'informations suivantes disponibles dans le système d'information opérationnel de Pôle emploi :

- les Attestations d'Entrée en Stage (AES) correspondant à une entrée dans un nouveau plan de formation.
- les transferts de demandeurs d'emploi en catégorie D d'inscription pour motif de formation sans AES.
- depuis le début de l'année 2020, les entrées en formation financées par la mobilisation du compte personnel de formation (données transmises par la Caisse des dépôts et consignations).

### LES TYPES DE FORMATION

- **Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) et Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POE individuelle)** : d'une durée maximale de 400h, ces formations permettent au demandeur d'emploi d'acquérir des compétences nécessaires pour occuper un emploi correspondant à une offre déposée par une entreprise à Pôle emploi. Le projet d'embauche de l'employeur détermine l'aide mobilisable : CDI ou contrat d'au moins 12 mois pour la POEI, contrat de 6 à 12 mois pour l'AFPR.
- **Action de Formation Conventionnée (AFC)** : l'action de formation conventionnée par Pôle emploi vise à développer les compétences des demandeurs d'emploi inscrits, en particulier ceux de faible niveau de qualification et/ou en reconversion, pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises.
- **Aide Individuelle à la Formation (AIF)** : elle est attribuée par Pôle emploi pour financer une formation professionnelle nécessaire au retour à l'emploi ou à la création d'entreprise lorsque les autres dispositifs ne peuvent être mobilisés.
- **Autres formations** : depuis le premier trimestre 2020, il s'agit des formations financées par les demandeurs d'emploi via l'application Mon compte personnel de formation (CPF Autonome). S'ajoute à celles-ci les stages financés par les Conseils régionaux et de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective, financée par les OPCO et Pôle emploi. La POE collective concerne les programmes conduisant à la découverte des métiers d'un secteur, ou d'acquérir les compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche. Au contraire de la POE individuelle, la POE collective n'est pas soumise à l'obligation d'un dépôt d'offre d'emploi préalable à la mise en œuvre de la formation.

### LES OBJECTIFS DE FORMATION

- **Certification** : cette catégorie comprend l'ensemble des formations sanctionnées par les passages d'une certification (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle).
- **Professionnalisation** : les objectifs des formations professionnalisantes sont très proches de ceux des formations certifiantes professionnelles, mais elles ne donnent lieu à aucun diplôme, titre ou certificat inscrit au RNCP.
- **Pré-qualification** : cette catégorie comprend les formations qui préparent à l'entrée dans toute formation qualifiante (i.e. certifiante ou professionnalisante), quel que soit le niveau.
- **Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, initiation** : il s'agit là de stages de remise à niveau ou d'initiation à des compétences ou techniques transversales à une large gamme de métiers.
- **Mobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel** : cette catégorie rassemble l'ensemble des stages visant à analyser les perspectives d'orientation des stagiaires en tenant compte de leurs motivations, de leurs capacités professionnelles, ainsi que des difficultés sociales qu'ils ont éventuellement rencontrées.
- **Perfectionnement, élargissement des compétences** : les formations de cette catégorie s'adressent à un public de personnes déjà opérationnelles dans leur activité professionnelle occupée ou recherchée, mais qui désirent approfondir leurs compétences ou acquérir des compétences supplémentaires.

### LA RÉMUNÉRATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN FORMATION

Plusieurs dispositifs de rémunération existent pour les demandeurs d'emploi :

- Les demandeurs d'emploi ayant un droit ouvert à l'Allocation de retour à l'emploi (ARE) de l'Assurance chômage bénéficient pendant leur formation de l'ARE-formation (AREF). D'un montant équivalent à l'ARE, celle-ci est versée dans la limite de la durée des droits restants. Si les droits ARE ne couvrent pas toute la durée de la formation, le DE peut être indemnisé après la fin de droits en Rémunération de fin de formation (RFF), si la formation est éligible à cette allocation, ou en ASS-F (allocation de solidarité spécifique formation) s'il satisfait aux conditions d'admission de l'ASS.
- Les demandeurs d'emploi non indemnisés avant l'entrée en formation peuvent, s'ils suivent une formation conventionnée par Pôle emploi, bénéficier de la Rémunération de formation Pôle emploi (RFPE). Le montant de celle-ci dépend de la durée de la formation et de la situation personnelle du demandeur d'emploi.
- Les demandeurs d'emploi en formation peuvent aussi, sous certaines conditions, bénéficier de rémunérations versées par les Conseils régionaux

Des [données complémentaires sur la formation des demandeurs d'emploi](#) sont disponibles sur le site.



Directeur de la publication  
**Jean BASSÈRES**

Directeur de la rédaction  
**Cyril NOUVEAU**

Réalisation  
**Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation**

**Pôle emploi,**  
1 avenue du Docteur Gley  
75987 Paris cedex 20

**[www.pole-emploi.org](http://www.pole-emploi.org)**

